



Nicolas PELISSIER
Président - 45-8 Avant-Monts
30 rue Bossuet 57000 METZ
Email: nicolas@458energy.com
Téléphone: +33 (0)3 87 69 92 48

À l'attention de Monsieur le Ministre chargé des Mines,
Ministère de la Transition Ecologique
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques
Tour Séquoia
1, Place Carpeaux
92 055 La Défense cedex

Metz, le 14 avril 2021

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés Nicolas PELISSIER et Benoît HAUVILLE agissant respectivement en qualité de Président et Directeur Général de la Société 45-8 AVANT-MONTS, SASU au capital de 1 000 € dont le siège social est situé au 30 rue Bossuet à METZ et la dénomination commerciale est 45-8 ENERGY, avons l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte de ladite société, l'octroi d'un Permis Exclusif de Recherches (PER) portant sur une partie de 306 km² du département du Doubs, appartenant à la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les communes concernées par le périmètre sollicité sont au nombre de 58 : Audeux, Avanne-Aveney, Berthelange, Besançon, Beure, Bonnay, Braillans, Burgille, Busy, Chalezeule, Champagny, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Dannemarie-sur-Crête, Decey, Ecole-Valentin, Etrabonne, Ferrières-les-Bois, Fontain, Franey, Franois, Geneuille, Grandfontaine, Jallerange, Lantenne-Vertière, Larnod, Lavernay, Le Mouterot, Les Auxons, Mazerolles-le-Salin, Mercey-le-Grand, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montferrand-le-Château, Noironte, Pelousey, Pirey, Placey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Recologne, Ruffey-le-Château, Saint-Vit, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essarts, Vieilley et Villers-Buzon.

Les substances faisant l'objet de la demande sont : hélium, gaz carbonique et substances connexes.

Le permis de recherches en cause est sollicité pour une durée de 5 (cinq) années renouvelables, et pourrait prendre le nom d'« Avant-Monts franc-comtois ».

L'hélium est devenu une ressource stratégique, indispensable à de nombreuses industries (médicale, électronique, spatiale, aéronautique, recyclage). Actuellement, la totalité de l'hélium consommé en Europe de l'Ouest est importé majoritairement des États-Unis, du Qatar et de l'Algérie à grands frais énergétiques et à forte empreinte carbone. Ces dernières années, cette dépendance totale pose des questions de souveraineté territoriale et de sécurisation de l'approvisionnement (livraison et délais) fortement exposé à des aléas géopolitiques extra-européens.

Suite à la réalisation de travaux de recherches bibliographiques et aux résultats de mesures de terrain préliminaires encourageants, 45-8 ENERGY considère que la zone des Avant-Monts du Jura située dans le département du Doubs (25) présente un intérêt prospectif important en hélium, en association à des gaz non combustibles mis en évidence lors de sondages pétroliers réalisés dans les années 60.

Le PER « Avant-Monts franc-comtois » s'inscrit donc dans une démarche de réduction de la dépendance aux importations et de création d'une filière nationale écoresponsable n'ayant pas recours aux processus énergivores de liquéfaction et de transport maritime sur des milliers de kilomètres. Cette filière pourrait alors satisfaire les nombreux acteurs, utilisateurs d'hélium sur le territoire national.



Le permis demandé se situe à l'intérieur d'un bloc délimité par les lignes joignant successivement les sommets A, B, C, D, E, F, G, H et I définis ci-après par leurs coordonnées géographiques (RGF 93 Lambert 93 métrique) :

Titre	Sommet	X (Lambert 93)	Y (Lambert 93)
Permis « Avant-Monts franc-comtois »	A	932 112	6 699 069
	B	933 767	6 693 858
	C	930 765	6 688 114
	D	930 168	6 679 608
	E	920 830	6 678 317
	F	907 939	6 682 388
	G	905 550	6 687 204
	H	910 741	6 689 466
	I	919 309	6 690 727

A notre connaissance, le périmètre sollicité est libre de tout titre minier existant en rapport avec celui qui est sollicité.

La société 45-8 AVANT-MONTS SASU n'est à ce jour titulaire d'aucun titre minier. La holding 45-8 GROUP SAS, actionnaire unique de la filiale 45-8 AVANT-MONTS SASU a en revanche déposé en Octobre 2019 la demande de PER dit « Fonts-Bouillants » (toujours en cours d'instruction) au travers de sa filiale 45-8 FONTS-BOUILLANTS SAS.

A l'appui de notre requête, nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants, organisés selon trois tomes, conformément à l'Arrêté du 28 juillet 1995 et au Décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 :

- Un exemplaire de la carte à 1/100 000 et 5 exemplaires des cartes à 1/50 000 sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande et les points géographiques servant à le définir ;
- Les renseignements et pièces nécessaires à l'identification de 45-8 AVANT-MONTS SASU et 45-8 GROUP SAS ;
- Les engagements de respecter les obligations conformes aux articles 43 (5°) du décret 2006-648 du 2 juin 2006, à l'Article 5(e) de l'Arrêté du 28 juillet 1995 et à l'Article 3 de l'arrêté du 28 juillet 1995 ;
- Les documents de nature à justifier des capacités techniques et financières de la société ;
- Un Mémoire Technique justifiant les limites de ce périmètre, compte tenu notamment de la constitution géologique de la région ;
- La stratégie de 45-8 AVANT-MONTS SASU sur ce projet ;
- Le Programme des Travaux envisagés ;
- L'effort financier minimum que la société 45-8 AVANT-MONTS SASU s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux ;
- Une notice d'impact sur l'environnement ;
- Tous autres documents et informations qui nous ont parus pertinents de vous communiquer.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Nicolas PELISSIER

Président



Benoît HAUVILLE

Directeur Général


